

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/6/Add.6
20 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES

Yokohama (Japon)
23-27 mai 1994

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire *

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES :
LIEN ENTRE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES RISQUES NATURELS

Session technique

Catastrophes naturelles et technologiques et choix politiques :
examen de certaines expériences

Résumé de la communication de M. Claudio Margottini
[(Ente per le Nuove Tecnologie, l'Energia et l'Ambiente (ENEA), Italie)]

1. Nombreux sont ceux qui ont compris depuis longtemps, ne serait-ce qu'intuitivement, que les fréquentes catastrophes naturelles et technologiques et la détérioration de l'environnement qui en résulte finiront par coûter cher sur le plan économique et par nuire au processus de développement. Malheureusement, aucun modèle économique dans le monde ne tient compte de l'épuisement et de la destruction du système naturel d'entretien de la vie.

* A/CONF.172/1.

C'est seulement maintenant que nous commençons, grâce à des informations provenant de plusieurs études indépendantes parues récemment, à avoir une idée des effets économiques et sociaux planétaires des catastrophes naturelles et technologiques. Cela étant, il existe une interaction extrêmement complexe entre les risques naturels et les risques technologiques, qu'il est essentiel de comprendre si l'on veut élaborer des modèles d'industrialisation corrects fondés sur une vision globale et respectueux de l'environnement.

2. La planification, l'atténuation des effets et l'intervention sont les principaux aspects à prendre en compte dans une perspective politique correcte. Planifier, c'est considérer l'avenir (le développement), et atténuer les effets, c'est se tourner vers le passé (pour réduire les conséquences des catastrophes pour les ouvrages construits par l'homme et pour la population); quant à l'intervention, elle met en jeu la capacité du système social de réagir aux catastrophes naturelles et technologiques (prévention, préparation, opérations après catastrophes, etc.). En matière de planification, il faut avoir à l'esprit que le type de produits requis (cartes de risques, cartes de microzonage, plans d'implantation) dépend de l'échelle du problème :

a) A l'échelon régional, on a besoin de cartes de risques (il existe en Italie un projet de délimitation des zones définies comme zones à risques pour l'implantation de centrales électriques, compte tenu de différents risques naturels et des conséquences technologiques qui en découlent) qui sont établies essentiellement sur la base d'une étude rétrospective à long terme des processus naturels, visant à connaître l'évolution des phénomènes naturels durant l'ère quaternaire - les deux millions d'années passées - et, en particulier, durant l'holocène (les 10 000 dernières années) au moyen d'enquêtes géologiques, archéologiques, historiques et instrumentales.

b) A l'échelle locale, on a besoin de cartes de microzonage (en Italie, par exemple, après le tremblement de terre d'Irpinia en 1980, ainsi que pour Rome) qui sont aussi établies à partir d'une étude rétrospective à long terme des processus naturels, d'études géologiques, géomorphologiques, géophysiques et autres, et d'une analyse des enquêtes plus ou moins récentes faites sur le terrain après une catastrophe pour vérifier les résultats des recherches théoriques;

c) Le choix des sites requiert des études expérimentales précises pour comprendre la réaction des sols à la surcharge sismique (par exemple, celles effectuées dans le cadre du projet de l'ENEA dans la plaine de Gioia Tauro au sud de l'Italie, dont l'objectif est de définir la modification verticale du signal sismique dû à une colonne verticale d'éléments géologiques et géotechniques, et, d'une manière générale, pour déterminer dans quelle mesure le site peut accueillir des installations à haut risque (par exemple, les études portant sur l'implantation des centrales nucléaires). En outre, une attention particulière doit être accordée à l'atténuation des effets des accidents à grande échelle (tel est l'objectif, par exemple, de la directive "Seveso" émise par l'Union européenne).

3. Parallèlement aux opérations de caractère technique, il est important de procéder à une analyse des effets socio-économiques des risques technologiques et naturels. Une telle analyse doit procéder d'une conception globale des risques naturels et technologiques et s'inscrire dans une perspective

dynamique, car du fait de l'explosion démographique dans les pays en développement et, surtout, de l'explosion urbaine - un demi-milliard de personnes vivent aujourd'hui dans des villes, et leur nombre devrait doubler au cours des 20 prochaines années - tous les plans directeurs de développement sont dépassés en l'espace de quelques années. Elle doit en outre porter sur la promotion d'un développement écologiquement durable et sur des politiques de protection de l'environnement qui peuvent, certes, entraîner à court terme un ralentissement de la croissance du revenu par habitant, mais qui sont nécessaires si l'on veut assurer une augmentation du revenu et une amélioration de la qualité de la vie à long terme. L'emploi étant un facteur critique dans le processus de dégradation de l'environnement, en particulier dans les pays peu avancés, il convient de mettre en évidence le rôle de la création d'emplois dans le cadre des processus écologiques en donnant un nouveau contenu pratique à la notion de développement durable.

4. Pour appliquer les mesures susmentionnées, il est nécessaire de mettre en place un système de communication efficace axé sur la participation du public. L'interaction entre les administrations publiques (centrales et locales), l'industrie et les milieux scientifiques est extrêmement importante (l'ENEA a été en mesure de l'assurer, dans le cadre de certains projets, dans toute l'Italie).

5. Les différents produits proposés (cartes de risques, cartes de microzonage, plans d'implantation) ne peuvent être réalisés par des procédés purement analytiques; une bonne dose de jugement de la part des experts, autre élément important du mécanisme, est nécessaire. Concrètement, nous devons considérer qu'il subsiste de nombreuses incertitudes et qu'un matériel et des logiciels informatiques perfectionnés ne permettent pas de les dissiper toutes. C'est seulement par un effort méthodique de collecte et d'interprétation des données, appuyé par un jugement scientifique, qu'il sera possible de tirer parti de modèles informatiques de qualité.

6. Enfin, il faudra mettre l'accent sur le rôle (technique et politique) que peut jouer la communauté internationale pour appuyer les pays frappés par des catastrophes naturelles ou technologiques et transférer des données d'expérience et des méthodes utilisables aux fins des activités de planification et d'atténuation des conséquences. A cet égard, les efforts de coordination de l'Organisation des Nations Unies seront essentiels.
